



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4592

Lyon 7e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition de trois terrains pour les besoins de jardins partagés sis allée Léopold Sédar Senghor - Ensemble Immobilier 07 303

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4592 - LYON 7E - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ACCORDEE PAR LA METROPOLE DE LYON AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION DE TROIS TERRAINS POUR LES BESOINS DE JARDINS PARTAGES SIS ALLEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR - ENSEMBLE IMMOBILIER 07 303 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La ZAC du Bon Lait est située au cœur du quartier de Gerland entre l'avenue Jean Jaurès et les rues Clément Marot, André Bollier et Félix Brun dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon. Cette opération a permis de créer une nouvelle centralité et un nouveau pôle de vie à proximité de la station de métro « Jean Jaurès ». Le quartier s'inscrit dans une démarche environnementale volontariste dont les actions se concrétisent notamment par l'aménagement d'espaces publics.

C'est dans ce contexte que des espaces verts à destination de jardins partagés ont été aménagés par la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) en 2013. Ces trois terrains, d'une superficie totale de 390 m², sont situés le long de l'allée Léopold Sédar Senghor (future trame verte). L'association Graines de Lait porte et anime le projet depuis 2014, dont l'objectif consiste à initier une dynamique de quartier autour de la présence de la nature et à favoriser la mobilisation des habitants autour d'un projet collectif.

La Métropole de Lyon a conclu avec la Ville de Lyon, le 28 mai 2013, en présence de la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon, une convention d'occupation temporaire du domaine public routier, pour la mise à disposition des trois espaces verts aménagés en jardins partagés d'une surface approximative de 200 m², 100 m² et 90 m².

Cette convention étant arrivée à son terme le 28 mai 2018, la Ville de Lyon a souhaité son renouvellement pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 28 mai 2024.

Ainsi, la Métropole de Lyon, désormais unique propriétaire de ces espaces de voirie, autorise la Ville de Lyon à occuper gratuitement les trois terrains.

A titre d'information, la valeur locative annuelle des lieux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 1 560 € pour l'année 2019

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2013/5269 du 11 mars 2013 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 7^e arrondissement** ;

Ouï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public routier à titre gratuit, établie entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon concernant la mise à disposition de trois terrains d'une surface de 390 m² situés allée Léopold Sédar Senghor à Lyon 7^{ème} à compter de sa signature, pour une durée de 6 ans, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY